

Table des matières

Avant-propos	7
I. Introduction – Description générale du régime de la TVA	13
1. De l'exemption à la soumission à la TVA	15
2. Les sources de la TVA : primauté du droit communautaire	17
2.1. Introduction	17
2.2. Organigramme des sources	17
3. Les sources communautaires	18
3.1. Les directives TVA	18
3.2. Le règlement TVA	18
3.3. La jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne	19
3.3.1. Introduction	19
3.3.2. Le principe de primauté	19
3.3.3. Le principe de l'effet direct	20
II. Méthodologie TVA	21
1. La méthodologie des cinq questions	23
1.1. Question 1 : Les personnes qui sont parties à une opération disposent-elles de la qualité d'assujetti ?	24
1.1.1. Définition	24
1.1.2. Typologie des assujettis	25
1.1.3. Conséquences de la qualité d'assujetti des partenaires	27
1.1.4. Les avocats en tant qu'assujettis à la TVA	28
1.2. Question 2 : Quelle est la nature des opérations imposables effectuées par des assujettis ?	29
1.2.1. Généralités	29
1.2.2. Les avocats et les opérations taxables	31
1.3. Question 3 : À quel endroit est (réputée) située une opération taxable ?	32
1.3.1. Généralités	32

1.3.2.	Règles de localisation	32
1.3.2.1.	Livraisons de biens	33
1.3.2.2.	Prestations de services	33
1.3.2.3.	Importations	35
1.3.2.4.	Acquisitions intracommunautaires	35
1.3.3.	Localisation des opérations effectuées par des avocats établis en Belgique	35
1.4.	Question 4 : L'opération effectuée bénéficie-t-elle d'une cause d'exemption ?	36
1.4.1.	Généralités	36
1.4.2.	Les exemptions et les prestations d'avocat	37
1.4.2.1.	Avant le 1 ^{er} janvier 2014	37
1.4.2.2.	À dater du 1 ^{er} janvier 2014	38
1.5.	Question 5 : Qui est le redevable de la TVA ?	38
1.5.1.	Principes	38
1.5.2.	Exceptions – Régimes de report de paiement de la TVA dans le chef du preneur (autoliquidation)	39
1.5.2.1.	Régime d'autoliquidation imposé par la directive	39
1.5.2.2.	Régime d'autoliquidation généralisé autorisé par la directive	40
1.5.2.3.	Régimes d'autoliquidation spéciaux	41
1.5.2.4.	L'avocat belge redevable de la TVA	41
2.	Le droit à déduction de la TVA	42
2.1.	Généralités	42
2.1.1.	Introduction	42
2.1.2.	Fonctionnement du droit à déduction	43
2.2.	Caractéristiques principales du droit à déduction	43
2.3.	Existence du droit à déduction – Nécessité de l'affectation à l'entreprise	44
2.4.	Exercice du droit à déduction – Principe de destination	44
2.4.1.	Limitation de la déduction en fonction de l'usage privé	45
2.4.2.	Limitation de la déduction en fonction de l'usage professionnel	45
2.4.2.1.	Régime du prorata général	46
2.4.2.2.	Régime de l'affectation réelle	47

2.5.	Principe de révision	47
2.5.1.	Généralités	47
2.5.2.	Principes de révision	48
2.5.2.1.	Révision de déduction pour les taxes autres que celles qui ont grevé des biens d'investissement	48
2.5.2.2.	Révision de déduction pour les taxes ayant grevé des biens d'investissement	49
2.6.	Exclusions du droit à déduction	55
2.7.	Formalités liées à la déduction	55
III.	Les points d'attention	57
1.	La détermination de la base imposable – débours	59
1.1.	Principes	59
1.2.	Les débours	59
1.3.	Les provisions – Position administrative	61
2.	Fait générateur et exigibilité de la TVA	61
2.1.	Importance de la détermination du moment où la TVA devient exigible	61
2.2.	Fait générateur	62
2.2.1.	Les prestations de services par défaut	62
2.2.2.	Prestations de services successives	63
2.2.3.	Prestations de services intracommunautaires à caractère continu	63
2.3.	Exigibilité de la taxe	64
2.3.1.	Prestations de services <i>B2B</i>	64
2.3.2.	Prestations de services <i>B2G</i> (pour lesquelles une obligation de facturation existe)	65
2.3.3.	Prestations de services <i>B2C</i> (pour lesquelles aucune obligation de facturation n'existe)	65
2.4.	Mesure transitoire uniquement applicable en 2014 dans les situations où l'obligation de facturation trouve à s'appliquer	66
2.5.	Mesure transitoire particulière pour les services des avocats au profit de particuliers et qui sont complètement effectués avant le 1 ^{er} janvier 2014	67
2.6.	Acomptes versés à un avocat avant le 1 ^{er} janvier 2014	67

IV. L'avocat et la TVA en pratique	69
1. L'avocat et l'assujettissement TVA	71
1.1. Statut TVA des avocats – Généralités	71
1.2. Prestation de conférencier et d'auteur	75
1.2.1. Le contrat d'édition	75
1.2.2. La prestation de conférencier	76
1.3. Tolérance administrative pour les avocats personnes morales	77
1.3.1. L'avocat associé – personne morale	77
1.3.2. L'avocat mandataire – personne morale	77
1.4. L'association de frais	78
1.4.1. L'exemption TVA applicable à l'association de frais	78
1.4.1.1. Définition	78
1.4.1.2. Groupements visés	78
1.4.1.3. Conditions de l'exemption	78
1.4.2. Conséquence de l'assujettissement à la TVA des avocats	79
2. L'avocat et les opérations imposables : qui ? quoi ? comment ?	81
2.1. Exemple 1 – Achat de services à l'étranger	81
2.1.1. Énoncé	81
2.1.2. Analyse théorique	81
2.1.3. Analyse pratique	82
2.1.4. Difficultés éventuelles	82
2.1.5. Piste de réflexion	82
2.2. Exemple 2 – Achat de services à l'étranger	83
2.2.1. Énoncé	83
2.2.2. Analyse théorique	83
2.2.3. Analyse pratique	84
2.2.4. Difficultés éventuelles	84
2.2.5. Piste de réflexion	84
2.3. Exemple 3 – Vente de prestations de services	84
2.3.1. Énoncé	84
2.3.2. Analyse théorique	85
2.3.3. Analyse pratique	85
2.3.4. Difficultés éventuelles	86
2.3.5. Pistes de réflexion	86

2.4.	Exemple 4 – Vente de prestations de services	86
2.4.1.	Énoncé	86
2.4.2.	Analyse théorique	87
2.4.3.	Analyse pratique	87
2.4.4.	Difficultés éventuelles	88
2.4.5.	Pistes de réflexion	88
V.	Les formalités TVA – Régime ordinaire	89
1.	L'obligation de s'identifier à la TVA	91
2.	L'obligation de tenir une comptabilité adaptée aux besoins de la TVA	92
2.1.	Les journaux	92
2.2.	Un registre des recettes	93
2.3.	Tableau des investissements	93
2.4.	Conservation des documents	93
2.5.	Pièces justificatives	94
2.6.	L'obligation d'émettre des factures conformes aux prescrits de la législation en matière de TVA	94
3.	Les formalités déclaratives	95
3.1.	La déclaration périodique à la TVA	95
3.1.1.	Périodicité et mode de dépôt de la déclaration périodique à la TVA	96
3.1.2.	Paiement de la TVA due	96
3.1.3.	Restitution de la TVA due par le Trésor	97
3.1.4.	Le contenu de la déclaration	97
3.1.4.1.	Les opérations à la sortie	97
3.1.4.2.	Les opérations à l'entrée	98
3.1.5.	Le report dans la déclaration des opérations réalisées par les déclarants	99
3.1.5.1.	Formulaire de déclaration TVA périodique	99
3.1.5.2.	Les opérations à la sortie	101
3.1.5.3.	Les opérations à l'entrée	103
3.1.5.4.	Le report des taxes dues	105
3.1.5.5.	Le report des taxes déductibles	107
3.1.5.6.	Le décompte final : les grilles [71] et [72]	107
	ANTHEMIS	133

3.2.	Le relevé des opérations intracommunautaires	108
3.2.1.	Le formulaire du relevé à la TVA des opérations intracommunautaires	108
3.2.2.	Le report des opérations intracommunautaires	109
3.3.	La liste annuelle des clients assujettis à la TVA	110
3.3.1.	Le formulaire de la liste annuelle des clients assujettis à la TVA	110
3.3.2.	Le report des opérations effectuées au profit de clients belges assujettis à la TVA	111
VI.	Les formalités TVA – Régime particulier facultatif pour les avocats collaborateurs et avocats stagiaires	113
1.	L'identification TVA	115
2.	Dispense de l'obligation de dépôt de déclarations périodiques mensuelles ou trimestrielles – Renonciation au droit à déduction	115
3.	Paielement de la TVA	116
4.	Régime d'autofacturation	116
5.	Liste annuelle des clients assujettis	116
6.	Passage du régime particulier au régime normal ou du régime normal à ce régime particulier	117
7.	Activité complémentaire soumise à la TVA	117
8.	Opérations intracommunautaires	118
9.	La déclaration TVA spéciale – Formulaire 629	119
10.	Tableau récapitulatif	120
VII.	Les formalités TVA – Régime de la franchise	121
1.	Le régime de la franchise	123
2.	Tableau récapitulatif	124
VIII.	Conclusion	125